

Sommaire

Page 2

**Le bouleau :
une assurance vie
pour la forêt ?**



Page 3

**Une association
dynamique en Plaine
d'Alsace**

Page 4

**2001-2016 :
15 ans d'amélioration
foncière dans
les forêts privées
d'Alsace**

Page 5

**Quel dispositif
d'amélioration
foncière forestière
pour l'après 2016 ?**

Page 6

**Des forêts qui
bougent en Automne**



Editorial



Chers Adhérents,

L'année 2016 se termine par la fin du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace 2012-2016, et du dispositif d'amélioration foncière forestière instauré en 2002. Nous avons fait un effort sans précédent de communication de nos réussites, notamment auprès des élus (maires, conseillers territoriaux, parlementaires) en diffusant le dépliant intitulé : « Des hommes et des forêts dans la vie des territoires ». Nous avons mis en avant 6 actions probantes :

- Transmettre des forêts d'avenir tout en récoltant du bois.
- Former les sylviculteurs et communiquer vers tous les usagers de la forêt.
- Améliorer les chemins forestiers pour bien accéder aux forêts.
- Redonner un usage à des forêts délaissées par une gestion durable.
- Générer des travaux, des emplois et des avantages environnementaux.
- Agir au cœur des territoires alsaciens avec nos 10 associations forestières locales.

Plus de 500 propriétaires forestiers ont participé au grand rassemblement du 17 septembre à Colmar. Conformément à la décision prise par notre assemblée générale, nous avons demandé avec insistance aux représentants de l'Etat et de la Région, le maintien du financement des actions menées pour vous, par nos techniciens compétents et dévoués.

Nous nous sommes aussi tournés vers les Conseils Départementaux qui ont gardé leur compétence en matière d'aménagement foncier. Une visite forestière a été organisée le 19 octobre avec le Président du Bas-Rhin et le Vice-Président du Haut-Rhin. Notre but est la mise en œuvre des dispositifs exemplaires de la Meuse (voir page 4 du FLOREAL N° 106).

La préparation du futur Programme Régional de la Forêt et du Bois a commencé au mois de septembre. Sera-t-il validé d'ici la fin 2017 ? L'incertitude quant à l'avenir reste en cette fin d'année, le problème majeur pour la forêt alsacienne et ses spécificités.

Les propriétaires engagés dans la gestion forestière durable seront invités au mois de janvier à voter leur représentant départemental au Centre Régional de la Propriété Forestière et à la Chambre d'Agriculture. **Votez !** Le taux de participation en Alsace qui a toujours été l'un des plus élevés, donnera une forte légitimité aux futurs administrateurs alsaciens.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 avril 2017 pour la réunion de notre assemblée générale.

Les présidents des associations forestières, les administrateurs et le personnel de Forestiers d'Alsace, vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2017.

Votre Président,
Jean-Marie BATOT

Le bouleau : une assurance vie pour la forêt ?

Le bouleau est une essence pionnière et opportuniste qui a profité des surfaces renversées par la tempête de 1999 pour coloniser rapidement ces zones. Aujourd'hui il y a par endroits de véritables forêts de bouleaux et notamment dans la forêt de Haguenau, les Vosges du Nord et la vallée de la Bruche. Sous son couvert clair, d'autres essences apparaissent aussi telles que les hêtres, les sapins et les épicéas. Que faire ?

Ecologie des bouleaux

Deux espèces de bouleaux sont présentes en Alsace : le bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*) et le bouleau pubescent (*Betula pubescens*). Ils sont tous les deux pionniers, opportunistes, frugaux, plastiques et ont besoin de soleil (héliophile).



Les avantages forestiers du bouleau

Le maintien du bouleau en mélange dans un peuplement entraîne un ensemble de bénéfices nets et indéniables : assainissement des sols, amélioration du sol grâce à ces feuilles « fertilisantes », biodiversité forte, protection phytosanitaire (il cache l'odeur des épicéas aux scolytes).

Il est également d'un intérêt culturel car il recrée rapidement un environnement forestier ombragé et climatisé à maîtriser qui est donc aussi favorable à d'autres essences forestières. Son enracinement assez lâche le rend associatif ou coopératif avec les autres. Il peut aussi gagner les essences objectifs plus intéressantes pour améliorer la qualité de ces derniers.

La qualité du bois

Le bois de bouleau est mécaniquement assez proche du hêtre ; c'est un bois homogène qui se scie, se tranche et se ponce facilement. Il est aussi bien adapté à la fabrication de panneaux de fibres. Il s'agit du meilleur bois pour faire les plus beaux feux de cheminée. Il est très utilisé actuellement dans la décoration des villes et villages pour les fêtes de Noël. Mais ces usages restent négligés sur le marché français.

La sylviculture du bouleau

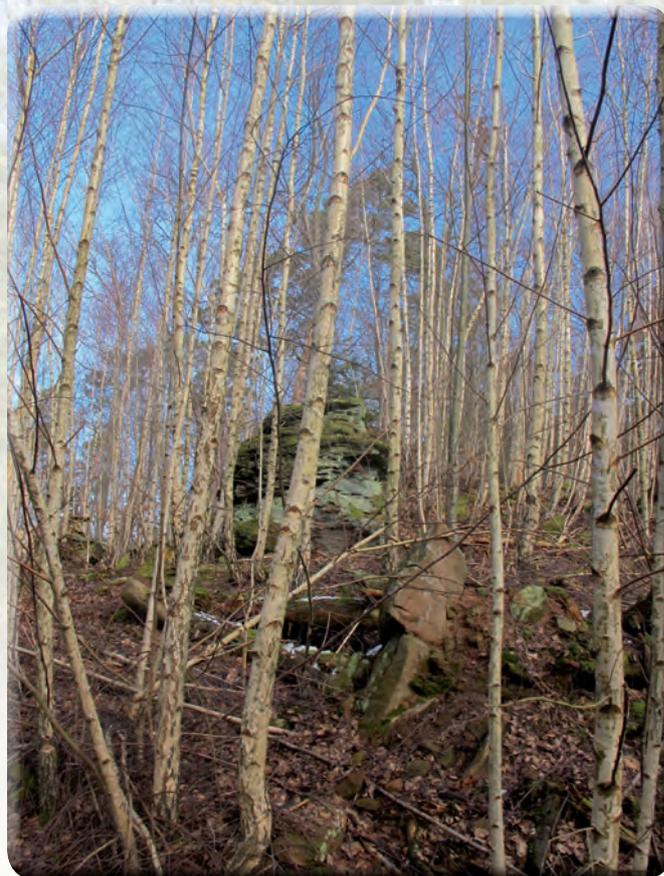
Sa croissance juvénile très forte le destine naturellement à une sylviculture d'arbres où l'on sélectionne 100 à 150 tiges par hectare qui seront éclaircies vigoureusement dès 6 mètres de hauteur totale et jusqu'à l'âge de 35 ans où sa croissance commence à ralentir. Dans cet itinéraire, il est possible de cultiver des arbres et des bois de qualité destinés au tranchage et qui peuvent quelquefois se vendre jusque 100 €/M³, mais il s'agit véritablement d'un petit marché de niche.

On peut aussi envisager une culture en bloc où l'on intervient/ investit pas du tout et on récolte alors le peuplement vers 40 ans en bois d'industrie ou en bois – énergie.

En tout cas cette essence est aujourd'hui négligée en France et mériterait d'être mieux valorisée et connue : un réseau de 51 essais de l'AFOCEL est en place depuis 1996 et va bientôt apporter ses références. La forêt communale de Blieskastel dans le Land de Sarre (35 kms au nord de Bitche) est exemplaire dans une sylviculture dynamique et efficace du bouleau et peut – être à visiter ?

Le bouleau a des avantages indéniables et il pousse tout seul même après une tempête, quoi de mieux comme assurance – vie ? Et sans subventions, ni versement de capital !

C.H.



Une association dynamique en Plaine d'Alsace

L'association forestière Piémont-Plaine d'Alsace a été créée le 3 décembre 2015 à Obernai et vient de fêter sa première année d'existence. Le nouveau bureau est composé de Jean LANDMANN, président, Jean Luc DREYER, vice-président, Charles BARTHELME, trésorier et Claude ANDRES, secrétaire.

Elle compte 183 adhérents représentant 900 hectares cet automne 2016. Marc DEBUS est l'animateur de l'association.

Cette première année 2016 est déjà bien active avec deux réunions de terrain à Osthouse et Westhouse qui ont eu un beau succès et six bourses foncières forestières avec 163 personnes. Un premier chantier groupé a été organisé à Boersch et la prospection est aussi bien engagée cet automne pour rassembler les lots de bois feuillus en vue d'une vente groupée et concertée prévue en février 2017.

M.D.

OSTHOUSE Association forestière Piémont et Plaine d'Alsace

Réunion en forêt

Créée il y a à peine un an, l'association des propriétaires forestiers du Piémont et de la plaine d'Alsace a tenu à Osthouse sa première réunion technique sur le terrain.



Les propriétaires forestiers réunis en forêt d'Osthouse PHOTO DNA

Les Rendez-vous de l'hiver

Vendredi 24 février
à Lembach

De la forêt oubliée à la valorisation en scierie :
sylviculture des chênes

Samedi 4 mars
à Riquewihr

Balivage et valorisation
économique d'un taillis
de châtaignier



Actualités

Une ligne de vêtements pour Forestiers d'Alsace

Afin de bien identifier la forêt privée dans toutes les manifestations, une commande groupée de vêtements estampillés est organisée cet automne 2016. Tous les renseignements sur le site internet dans la rubrique actualités.

Les réunions 2017

Elles seront toutes en ligne d'ici Noël sur notre site internet et nous proposerons 11 rendez-vous dans tous les coins et recoins possibles et imaginables de la région. Renseignements au 03 88 19 17 92

2001-2016 : 15 ans d'amélioration foncière dans les forêts privées d'Alsace

A l'heure où la politique forestière régionale a tendance à chercher ses marques, il n'est pas inutile de revenir sur les succès de nos actions en Alsace.

Une des actions « emblématiques » a été l'amélioration foncière dans les forêts privées des 2 départements, depuis 15 ans.

Petit rappel important :

En Alsace, il y a 82 000 ha de forêts privées pour 84 700 propriétaires.

82 000 ha

- 59 400 ha pour 84 550 propriétaires de moins de 25 ha, soit 70 ares par propriétaire
- 22 600 ha pour 150 propriétaires de plus de 25 ha.

C'est en faisant le constat qu'il y avait vraiment une action à mener sur ces 59 400 ha appartenant à 84 550 propriétaires que le dispositif d'amélioration foncière a été lancé il y a 15 ans.

Deux financeurs fidèles ont contribué au succès de ce dispositif : La Région Alsace (prime) et le Conseil Départemental du Bas-Rhin (animation) pour la partie Bas-Rhin, la Région Alsace (prime et animation) pour la partie Haut-Rhin. Ce dispositif simple et efficace était basé sur le volontariat, avec un engagement de gestion durable pour les bénéficiaires de prime à l'agrandissement.

Les leviers de cette opération ont été les suivants :

- une aide financière pour aider les propriétaires acquéreurs à « faire le pas » et compenser le surcoût occasionné par l'acte notarié ;
- de l'animation pour organiser les opérations et accompagner les propriétaires.

L'objectif, tout au long de ces années, a été de faire émerger des propriétaires « moteurs », c'est-à-dire qui avaient un véritable projet forestier.

Ils ne sont pas loin de 1000 à avoir bénéficié de l'aide des 2 animateurs fonciers.

Des dizaines de bourses foncières ont été créées pour mettre en rapport acheteurs et vendeurs, des dizaines de milliers de courriers ont été envoyés pour inviter les propriétaires de parcelles à participer à ces opérations de regroupement foncier, aux quatre coins (parfois reculés !) de la Région.

Bilan 2001-2016

5199 parcelles ont changé de main ! et ont fait l'objet d'un dossier de prime, avec un engagement de Gestion durable (dont une douzaine de Plans Simples de Gestion).

Ces 5199 parcelles ont permis à des propriétés (1635 Unités de Gestion) d'augmenter leur surface de 34% en moyenne en 15 ans : 2305 ha au total en 2001, 3501 ha au total en 2016.

Essai transformé

Cette action d'animation foncière a également permis de détecter les massifs où la desserte était insuffisante : ces 8 dernières années de nombreuses réalisations de dessertes ont été réalisées dans les deux départements alsaciens.

Enfin, l'animation foncière a également permis de dynamiser la mobilisation du bois en favorisant le regroupement de gestion (Plans d'Actions Sylvicoles) et l'exploitation concertée.

Oui, certes, mais demain ?

En 2017, malgré un certain manque de visibilité sur l'animation foncière, le souhait des 2 départements alsaciens est de continuer. Pour le Bas-Rhin, l'action foncière serait déclinée en 2 dispositifs : l'un sur tout le département, qui ressemblerait un peu à celui que vous connaissez, l'autre serait plus ciblé sur l'une ou l'autre commune sous forme d'un aménagement foncier plus soutenu, mais basé sur le volontariat (voir article suivant).

Pour conclure, en attendant la suite, en cette période de Noël où la nature commence à se draper de blanc, ne peut-on pas comparer tout ce qui a été fait en 15 ans au niveau de l'amélioration foncière... à l'effet boule de neige ?

M.D.



Quel dispositif d'amélioration foncière forestière pour l'après 2016 ?

Les adhérents de Forestiers d'Alsace réunis en assemblée générale le 23 avril ont voté la résolution suivante :

« Le plafonnement des frais de notaire instauré par l'arrêté ministériel du 28 février 2016 permet de réduire les frais de mutation des petites parcelles boisées qui avaient fortement augmenté en 2011. Cette mesure attendue par les forestiers privés d'Alsace ne doit pas justifier l'abandon d'une politique d'amélioration foncière forestière. Après des résultats probants d'un dispositif soutenu par la Région Alsace et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, commencé en 2002 et se terminant fin 2016, l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace réunie le 23 avril 2016, demande au Conseil Départemental du Bas-Rhin et au Conseil Départemental du Haut-Rhin, l'élaboration en commun d'une politique d'amélioration foncière forestière. Nous préconisons de la définir en prenant comme modèle la politique exemplaire du Conseil Départemental de la Meuse basé sur :

- L'ECIR (Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux) par une compensation partielle des frais notariés.
- L'ECIF par une participation à l'animation de projets sur un massif ou une commune, et la réalisation des mutations par acte signé par le Président du Conseil Départemental.

Les membres de Forestiers d'Alsace demandent le maintien de l'amélioration foncière comme pilier du développement forestier pour le futur Programme Régional de la Forêt et du Bois ».

Une réunion de nos présidents d'associations forestières a eu lieu le 19 octobre à Neuve-Eglise avec le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Monsieur Frédéric BIERRY, et le Vice-Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, Monsieur Michel HABIG. Les échanges ont été constructifs et porteurs d'espoir.

Une première priorité: obtenir une prise en charge de 50% des frais notariés

En cette fin d'année, nous préparons le projet de règlement départemental pour l'aide financière aux échanges et cessions amiables. Les conditions de prise en charge par le Conseil Départemental devraient être approuvées par les élus. Si tout va bien, le nouveau dispositif entrerait alors en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Comme il ne sera pas rétroactif, nous recommandons aux adhérents ayant un projet d'acquisition, de reporter la signature de l'acte au deuxième semestre. Si nécessaire, il conviendrait de signer dans un premier temps un compromis de vente, dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Une deuxième priorité: réaliser des ECIF (Echanges et de Cessions d'Immeubles Forestiers)

Les mutations de petites parcelles boisées (moins de 1,5 ha cumulés pour une valeur totale inférieure à 7.500 €) sont exonérées de frais de mutation dans le cadre de cet aménagement foncier entièrement basé sur le volontariat. Celui-ci doit être demandé par le maire au Conseil Départemental. Deux projets sont déjà identifiés, l'un à Rimbach Près Masevaux dans la vallée de la Doller, et l'autre à Saint-Pierre Bois, dans la vallée de Villé.

Nous espérons la concrétisation de ces deux nouveaux dispositifs avec chaque Conseil Départemental. **L'amélioration foncière forestière doit rester un pilier essentiel du développement forestier en Alsace.**

D.W.



Des forêts qui bougent en Automne

Une enquête quasi policière

La carte d'identité de l'érable a été présentée à WESTHOUSE pour proposer des pistes alternatives au frêne sujet au dépérissement; les érables sont toujours présents dans ces forêts mais il faut les chercher, les trouver et surtout les aider vigoureusement en leur faisant de la place suffisamment tôt.

Puis la recherche et analyse de tous les indices

Les futaies irrégulières et résineuses de la montagne vosgienne ont été décrites et analysés à ROTHAU, dans la vallée de la Bruche, par 23 sylviculteurs passionnés. Les 4 équipes ont ensuite martelé et justifié les arbres à enlever avant d'être évalués l'après-midi; un arbre, le sapin N° 147 a été pris par toutes les équipes.

Pour mettre en place un programme d'actions

Les forestiers de la vallée de la Doller étaient aussi en alerte à RIMBACH près Masevaux pour préparer les forêts aux changements climatiques. Cette réunion a été aussi l'occasion d'inaugurer deux nouveaux chemins forestiers dans la montagne vosgienne à l'ASA du Kleff et à l'ASL du Welschbronn; ceux-ci aideront à mobiliser les bois sur ces pentes abruptes.

Et déclencher une opération de choc

Une petite équipe de bûcherons de l'Association Forestière des Vosges du Nord a aussi entrepris le nettoyage d'un perchis résineux dans la forêt-école de LA PETITE PIERRE mais aussi couronné ce chantier participatif par une Erbsesupp et quelques palabres sous les arbres.

C.H.



Forestiers d'Alsace

2, rue de Rome - 67309 Schiltigheim
Tél. 03 88 19 17 92 - Fax 03 89 22 28 52
Courriel: info@forestiersdalsace.fr
Site internet: www.forestiersdalsace.fr

Directeur de publication :
Jean-Marie BATOT
Rédacteur en chef :
Claude HOH

N° ISSN 2492 - 3656

Avec le soutien de

